



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 28 décembre 2017

Monsieur le Président,

Le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du Val d'Europe agglomération a été arrêté le 14 décembre 2017.

Par courrier réceptionné le 18 décembre 2017, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

La commission s'est réunie le jeudi 21 décembre 2017 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT et Madame Dorine NOUALLET, a présenté à partir de votre dossier de PLUI.

Le projet consistait en l'ajustement de la délimitation de la zone N située au Nord de la ZAC du « Courtalin) sur la commune de Magny le Hongre.

La commission a rendu, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, un avis favorable sur ce projet de révision du PLUI.


En effet, il est déclassé 15612 m² de zone N et il en est restitué 15658m², le tout sur des franges de parcelles. Ce projet n'a donc pas d'impact supplémentaire en terme d'espaces. Il ajoute également une protection complémentaire au sein de la zone N en y intégrant à plusieurs endroits un zonage spécifique Nzh de 2,72 ha.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Paul BALCOU
Président Val d'Europe Agglomération
Château de Chessy
BP 40 Chessy
77701 MARNE LA VALLEE Cedex 4

**Four le directeur départemental
L'adjoint au directeur**


Laurent BEDU